

CC Bourmont-Breuvannes-Saint-Blin (52)

Elaboration du PLUi

Ateliers d'engagement dans la démarche PLUi

Atelier n°1 du 25 juin 2015

Programme

1 - Eléments de cadrage (15')

- Rappel procédure
- Ateliers : Présentation de la démarche et des attentes

2 - Premier volet de l'atelier (45')

- Ce qu'est et n'est pas le PLUi
- Le PLUi dans son contexte

Pause « participative » (15')

(Carte à renseigner)

3 - Deuxième volet de l'atelier (45')

- Synthèse des fiches de présentation
- Atouts et faiblesses du territoire

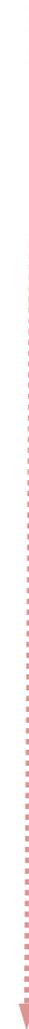
4 – Troisième volet de l'atelier (35')

- Les critères d'attractivité à prendre en compte

Fil rouge

Carte sur table

*L'espace vécu de la
CCBBSB*



La procédure

27 mois

Phase 1

Délibération de prescription
par le président de l'EPCI
Définition des objectifs poursuivis
et des modalités de concertation

Réunions de travail
Confection du diagnostic, de scénarii
de développement, rédaction du PADD

Débat sans vote sur le PADD
en Conseil Communautaire
(2 mois avant arrêt du PLUi)

Réunions de travail
Elaboration du zonage,
du règlement, des annexes

Délibération d'arrêt
par le Président de l'EPCI
tirant le bilan de la concertation

Notification aux PPA

Mesures de publicité

Analyse
du terrain

Concertation
avec la population

Notification aux PPA

9 mois

P h a s e 2

**Consultation des
Personnes Publiques Associées (3 mois)**

CDCEA + Autorité Environnementale

Enquête Publique (1 mois)
Remise du rapport
du commissaire enquêteur (1 mois)

Bilan de la concertation
Analyse de l'avis des services et
du rapport du commissaire-enquêteur

Délibération d'approbation
par le président de l'EPCI

**Contrôle de légalité
par la Préfecture**

Saisie du Président
du tribunal administratif
pour désignation d'un
commissaire enquêteur

Arrêté du Président
pour prescrire l'enquête

Mesures de publicité

Avis des PPA joint
au dossier d'enquête

Mesures de publicité

Contrôle qualité interne

Première session d'ateliers



Groupe
auddicé

Atelier 1 (25/06/15) :

Former les élus au PLUi

Cerner les attentes et préoccupations des élus en matière de PLUi

Etat des lieux - Le territoire de la CCBBSB en 2015

- > Les atouts et faiblesses du territoire vus par les élus
- > Croiser les regards sur la pratique du territoire

Atelier 2 (02/07/15) :

Le territoire de la CCBBSB à horizon 2030

- > Regards prospectifs
- > Déclinaison de scénarii par groupe

La règle des 3 « P »

- > Protection (non jugement, respect)
- > Permission (droit à l'erreur, pas de question interdite, on ne se coupe pas la parole)
- > Participation (oser se lancer, responsabilité de chacun)

Une démarche participative pour les élus avec plusieurs objectifs

- > Croiser les regards sur le territoire
- > Appréhender le vécu
- > Aboutir à une vision partagée
- > Trouver le consensus

Permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé

Les rencontres en communes : septembre - octobre 2015

- > Affiner le diagnostic de territoire
- > Appréhender et localiser de manière plus précise les particularités locales à prendre en compte dans l'étude

Deuxième session d'ateliers : octobre - novembre 2015

Les ateliers thématiques : Diagnostic du territoire et perspectives

- > Une approche du territoire par thématiques
- > Croiser les éléments ressortis de la 1ère session d'atelier (vécu des élus) au diagnostic (regard extérieur)
- > Objectifs de ces ateliers : Formuler les enjeux et les premiers objectifs du PADD

Premier volet de l'atelier (45')

- ***Ce qu'est et n'est pas le PLUi***
- ***Le PLUi dans son contexte***

1.1- Ce qu'est et n'est pas le PLUi

** Sur Post-it :*

ce que vous connaissez de l'outil PLUi, ou l'idée que vous vous en faites

- > Un objectif
- > Un thème à traiter
- > Un document / élément constitutif
- > ...

- **Un thème / une idée par Post-it**
- **15 minutes de réflexion**
- **Restitution - 30 minutes**

1.2- Ce qu'est et n'est pas le PLUi

* Le PLUi en quelques mots :

- > Il couvre la totalité du territoire intercommunal
- > Il permet de construire un projet intercommunal global d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- > Il permet de donner un cadre réglementaire à ce projet de territoire
- > Ce projet doit être compatible avec les documents de planification de niveau « supra-communal »

* Les objectifs du PLUi résumés en 3 mots :

- > Planifier
- > Encadrer
- > Protéger

1.3- Ce qu'est et n'est pas le PLUi

* Les thématiques à traiter dans le PLUi :

- > Démographie - Habitat / logement
- > Economie
- > Equipements (dont communications numériques), services, commerces, loisirs
- > Transports et déplacements
- > Cadre de vie : paysage et patrimoine culturel, architectural et historique
- > Risques naturels et technologiques, nuisances et pollutions (air, sol, eau)
- > Environnement : Biodiversité et habitats (espaces naturels, agricoles et forestiers)

2.1- Le PLUi dans son contexte

* Quelques notions de droit :

- La **conformité** impose de respecter la règle stricto sensu.
- La **compatibilité** impose au PLUi de contribuer à la bonne application des documents supra-communaux s'appliquant sur le territoire.

Aussi, le PLUi (la norme inférieure) ne peut empêcher ou freiner l'application du document supra-communal (la norme supérieure).

- La **prise en compte** rassemble les documents supra-communaux pour lesquels le PLUi n'a pas d'obligation de compatibilité.
- Les **points de vigilance** regroupent les éléments de contexte locaux qui existent indépendamment du PLUi et pour lequel ce dernier n'a aucune obligation de compatibilité ou de prise en compte. En revanche, leur statut peut avoir une portée qui s'impose à toute autorisation d'urbanisme, ou bien qui peut imposer des attentes particulières dans les pièces du dossier de PLUi.

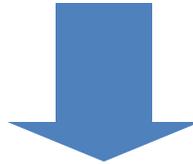
2.2 - Le PLUi dans son contexte

- Le PLUi doit être **compatible** avec :
 - Le **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- Le PLUi doit **prendre en compte** :
 - Le **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 - Les **SAGE** (le cas échéant) : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 - Le **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
 - Le **SRCAE** : Schéma Régional Climat, Air, Energie
- Les **points de vigilance** :
 - Les **SUP** : Servitudes d'Utilité Publique
 - Les **ICPE** : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
 - Les **bâtiments agricoles relevant d'un élevage** (ICPE ou sous le régime du Règlement Sanitaire Départemental)
 - Les zones **Natura 2000**
 - Les **ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

2.3 - Le PLUi dans son contexte

Les 5 pièces constitutives du PLUi

- **Le Rapport de Présentation** :
 - Le diagnostic du territoire
 - Explications et justifications des choix retenus pour l'élaboration des 4 autres pièces du PLU
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** :
 - Le projet de territoire à horizon 2030-2040



Les pièces réglementaires

- Les **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP)
- Le **règlement graphique** (plans)
- Le **règlement écrit**

Pause « participative » (15')
(carte a compléter)

Deuxième volet de l'atelier (45')

- ***Synthèse des fiches de présentation***
- ***Atouts et faiblesses du territoire***

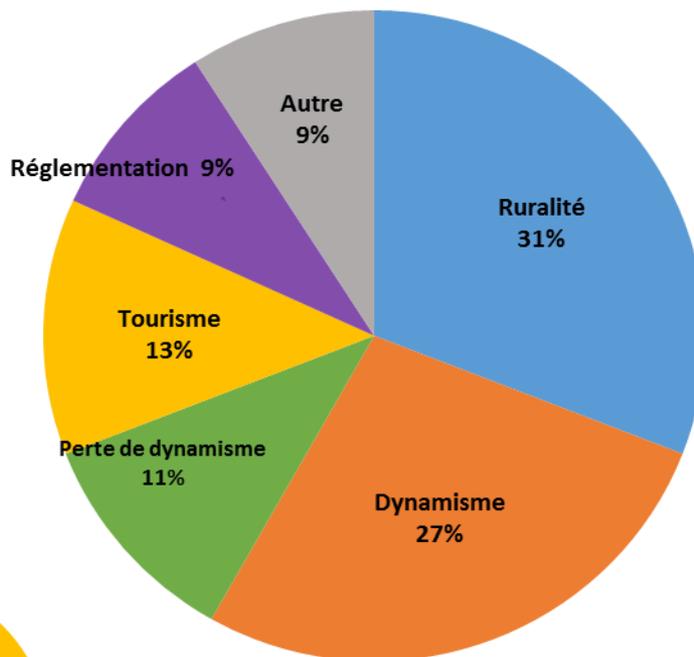
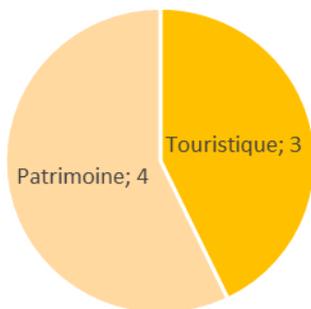
3.1 – Synthèse des fiches de présentation

« Comment décrieriez-vous votre commune au sein du territoire de la CCBBSB »

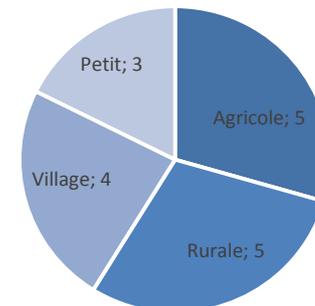
Réglementation



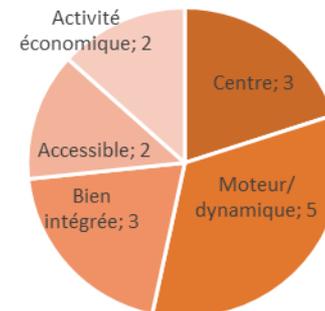
Tourisme



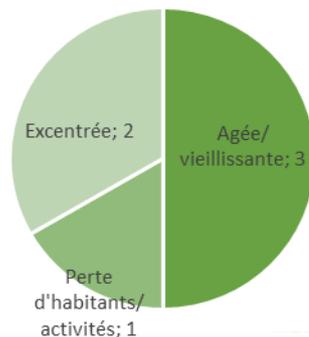
Ruralité



Dynamisme



Perte de dynamisme

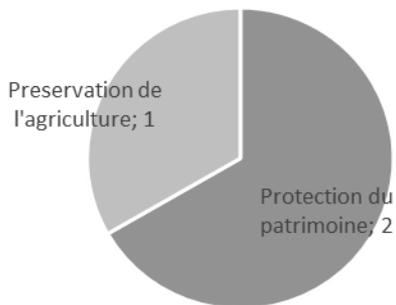


- Autre :
- Sans intérêt particulier (1)
 - Dents creuses (1)
 - Carrière (1)
 - Projet (2)

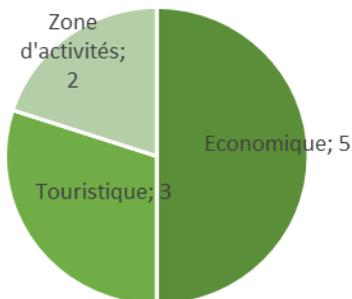
3.1 – Synthèse des fiches de présentation

« Attentes et/ou préoccupation concernant la mise en œuvre du PLUi »

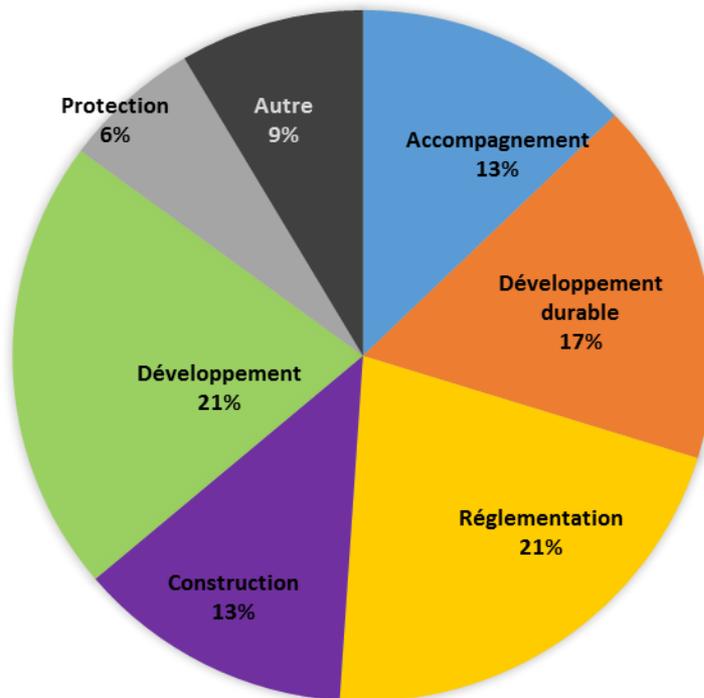
Protection



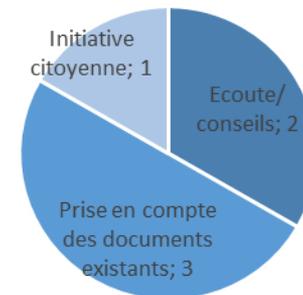
Développement



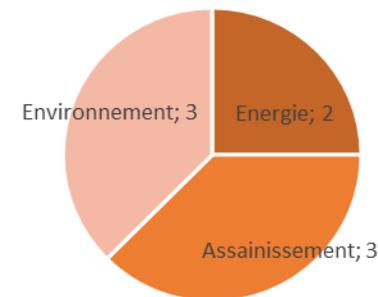
- Autre :
- Cohérence territoriale (2)
 - Anticipation (2)



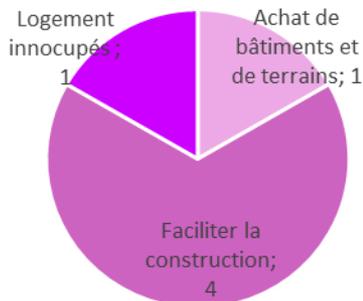
Accompagnement



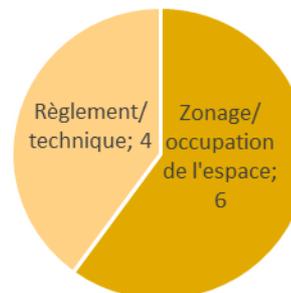
Développement durable



Construction



Réglementation



3.2 – Atouts et faiblesses du territoire



Groupe
auddicé

** Sur Post-it :*

Les atouts et faiblesses de votre territoire par thématique

-> Post-it ROSE : Atout

-> Post-it BLEU : Faiblesse

• **ATTENTION : Une idée par Post-it**

• **15 minutes de réflexion**

• **Restitution – 30 minutes**

Troisième volet de l'atelier (25')

- ***Les critères d'attractivité à prendre en compte***

4.1 – Critères d'attractivité

** 7 gommettes à placer sur les thématiques qui vous semblent les plus importantes*

- **ATTENTION** : Possibilité de placer plusieurs gommettes sur une même thématique si vous la jugez extrêmement importante
- 15 minutes de réflexion
- Restitution – 20 minutes

**Nous vous remercions pour votre participation à
ce 1er atelier de travail...**

**...et nous vous donnons rendez-vous jeudi
prochain pour l'atelier n°2.**